

Les câblos wallons se disent fragilisés par les régulateurs

TÉLÉCOMS Report du débat sur l'ouverture du câble au Conseil supérieur de l'audiovisuel, face à la fronde de représentants PS et CDH

Baroud d'honneur des « câblos » wallons ou blocage politique ? Le dossier d'ouverture du câble de télédistribution à la concurrence est entré une fois de plus dans une zone de forte turbulence, avec un gros couac, jeudi, lors d'une réunion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Lancé en 2011 par les quatre régulateurs belges de l'audiovisuel et des télécoms, le projet controversé doit ouvrir à d'autres opérateurs l'accès aux réseaux de câble à très haut débit de Voo, Numericable et Telenet.

À ce stade, seuls Mobistar et Belgacom ont marqué de manière plus ou moins prononcée leur souhait de vendre des services à leurs clients en utilisant le câble de télédistribution.

Mobistar ne propose plus la moindre offre d'accès à l'internet ou à la télévision depuis l'échec cuisant de son offre par satellite,

stoppée en 2013, c'est-à-dire il y a une éternité, à l'heure des services numériques.

De son côté, Belgacom voudrait compléter son offre de très haut débit dans les régions où il est moins bien implanté. Il aimerait également se servir du câble pour éviter de se faire tailler des croupières sur le marché professionnel par son grand concurrent flamand, Telenet.

Le rabais multiplié par deux

L'an dernier, les régulateurs avaient fixé le prix de gros dont devraient s'acquitter les opérateurs candidats à utiliser le réseau des câblos. Un tarif jugé excessif par Mobistar. Depuis, les régulateurs ont revu leur copie avec une nouvelle méthodologie de calcul et une offre beaucoup plus attractive. Le rabais initial était d'environ 20 % par rapport au prix payé par le consommateur final. Avec le nouveau tarif, la ristourne que doivent concéder les opérateurs de câble pour leur tarif de gros est doublée, pour avoisiner les 40 %.

Des quatre régulateurs, seul le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui gère le marché francophone, n'avait pas encore adopté cette nouvelle proposition tarifaire. Mais jeudi, alors que son collège était réuni pour prendre la décision, son vice-président CDH ainsi que plusieurs membres socialistes sont montés au créneau pour critiquer vertement la nouvelle offre tarifaire.

Selon plusieurs sources, PS et CDH se sont étonnés de la méthode de calcul qui a permis de fixer un nouveau prix de gros. Le dossier technique a été piloté par l'IBPT, le gendarme belge des télécoms, seul régulateur disposant des ressources pour mener à bien un travail aussi ardu.

« La méthodologie surprend, note un bon connaisseur du dossier. Les critères se présentent sous la forme de fourchettes de prix et c'est systématiquement celui qui maximise l'avantage pour Mobistar qui a été retenu. L'IBPT semble totalement indifférent au contexte économique que doivent affronter les câblos wallons ».

En montant au front côte à côte, CDH et PS laissent entrevoir la volonté politique de la majorité, côté wallon, de protéger Nethys (ex-Tecteo) et Brutélé, les deux télédistribeurs par câble qui commercialisent leurs services sous la marque Voo.

Ces inquiétudes wallonnes ne sont pas sans fondement. Si Mobistar utilise le réseau câblé pour casser les prix et rafler des parts de marché, on peut s'attendre à un bouleversement du paysage des télécoms en Belgique. Et Voo,

encore financièrement très fragile, pourrait en faire les frais.

Pourquoi ? Une entrée en lice agressive de Mobistar contraindrait Telenet à sortir de son pré carré flamand et à menacer de s'attaquer en retour au marché francophone. Par exemple en revendant ses services sur le réseau de Voo, puisque les nouveaux tarifs de gros très favorables approuvés par les régulateurs le lui permettraient. *« Une guerre entre les câblos, qui jusqu'ici respectaient tacitement un pacte de non-agression sur leurs territoires respectifs, serait alors inéluctable »*, note un interlocuteur.

Face à Telenet, un rouleau compresseur et l'un des opérateurs les plus performants d'Europe, Voo n'aurait alors d'autre opportunité que de se laisser avaler par le groupe flamand ou se jeter dans les bras de Numericable, le troisième câblo belge,

derrière lequel se trouve le puissant groupe international Altice.

Le spectre du duopole

Mais ce renfort politique wallon a un prix. En protégeant ses télédistribeurs « historiques » et les communes qui en sont actionnaires, au risque de torpiller le dossier de l'ouverture du câble, le risque existe de voir Mobistar abandonner définitivement son projet de secouer le marché belge de la télé et de l'internet. *« Si les politiques wallons veulent un duopole à vie entre Belgacom et Telenet, qu'ils le disent, note une source. Mais il faudra alors assumer ce choix et ne plus se lamenter sur les tarifs internet trop élevés dont doit s'acquitter le consommateur ».*

Une nouvelle réunion, qui s'annonce tendue, est programmée la semaine prochaine, au CSA. ■

ALAIN JENNOTTE